

1.

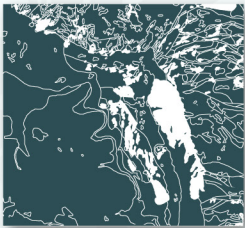
## CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE

# DU RISQUE D'EXPOSITION AU RADON AU CANADA



2.

Partout dans le monde, les pays ayant un programme actif axé sur le radon se servent de cartes des zones à risque d'exposition au radon dans leur planification et leurs communications. Les dangers naturels comme le radon comportent un élément géospatial considérable, qui occupe un rôle important dans la communication de l'information sur le risque.



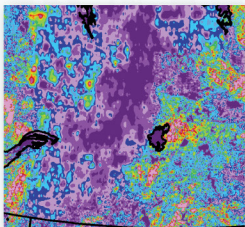
3.

En 2010, Radon Environmental a engagé une équipe de géoscientifiques pour qu'ils dressent une carte géologique des zones à risque d'exposition au radon au Canada, la première carte du genre au pays. L'atlas du radon au Canada (Radon Atlas of Canada, en anglais seulement), qui démontre comment la carte a été générée et décrit les conséquences du radon dans notre environnement, a ensuite été créé. Depuis la publication de cette carte et de cet atlas en 2011, notre entreprise a dressé la première carte intégrée (Canada/États-Unis) des zones à risque d'exposition au radon. Elle a également produit des cartes provinciales pour les autorités en matière de santé publique, et des cartes régionales et municipales destinées à une utilisation directe en aménagement urbain.



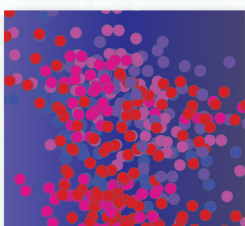
4.

Les unités géologiques forment le cadre de base de la carte du Canada. La géologie est le plus important facteur contribuant à déterminer la quantité d'uranium (et de là, de radon) présente dans un lieu donné.



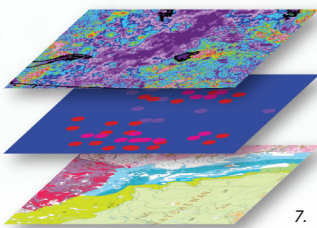
5.

1. Base de données de la carte géologique de l'Amérique du Nord (Geologic map of North America). 2. Échantillon de la composante canadienne de la base de données. 3. Nombre variable de polygones cartographiques individuels. 4. Attribution de valeurs de risque d'exposition au radon axée sur la géologie. On s'est servi du traitement de données SIG (Système d'information géographique) pour évaluer des unités lithologiques contenues dans l'ensemble de données géologiques en fonction d'autres sources, comme la géochimie (uranium) et le signal géophysique radiométrique. 5. Cartes de levés radiométriques aériens. 6. Levés géochimiques de l'uranium. 7. Traitement et évaluation des données SIG. 8. Polygones classés en fonction du niveau de radon.



6.

Environ 80 % des régions les plus densément peuplées du Canada sont situées dans des zones à risque élevé d'exposition au radon. La région de la capitale nationale, y compris la Ville d'Ottawa, est l'un des centres de population qui sont situés dans une zone préoccupante sur le plan du radon. Le radon est l'une des principales causes environnementales du cancer du poumon, et il présente le taux de mortalité le plus élevé de toutes les expositions aux risques d'origine environnementale. Acquérir des connaissances sur le radon, comprendre d'où ce gaz vient et obtenir suffisamment de données pour en évaluer les risques sont des étapes nécessaires dans la mise au point de solutions permettant de maîtriser ce risque.



7.

Pour dresser ces cartes, on s'est servi de sources de données publiées pertinentes, de travaux indépendants sur le terrain (ce qui inclut l'acquisition de données analytiques), de la cartographie structurale, du prélèvement d'échantillons du substrat rocheux, de l'échantillonnage des sols et des morts-terrains, de l'hydrologie et de la géochimie des aquifères, de données sur l'activité sismique, de données géologiques acquises au moyen de levés aéroportés, et de données accessibles sur la mesure directe du radon à l'intérieur. Toute l'information amassée sert à créer une base de données illustrée interrogeable qui peut informer tout utilisateur sur le risque d'exposition au radon.



8.

Peu importe où vous vous trouvez sur la carte, il est nécessaire que vous fassiez le dépistage du radon chez vous et au travail. C'est facile, peu coûteux, et si vous découvrez qu'il y a un problème, il existe des solutions simples.

# CARTE DES ZONES À RISQUE D'EXPOSITION AU RADON

## CONTRAT DE LICENCE



À noter : Ceci est la traduction d'un document en anglais (Radon Potential Map – License Agreement).  
En cas de différend d'interprétation, le texte anglais prévaut.

**IMPORTANT :** Toutes les cartes ne sont concédées sous licence qu'à condition que vous acceptiez les modalités de Radon Environmental Management Corporation (Radon Environmental) énoncées ci-dessous dans le Contrat de licence de la Carte des zones à risque d'exposition au radon. **VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES TERMES DE CE CONTRAT.**

**1. INTERPRÉTATION :** Utilisés dans le contexte de ce contrat, les mots suivants ont les significations respectives suivantes :

(a) « Carte » signifie la carte des zones à risque d'exposition au radon de la région particulière indiquée (c. à d. du Canada, de l'Amérique du Nord, de l'Ontario, de la région de la capitale nationale, etc.) qui vous est fournie par Radon Environmental en vertu des dispositions du présent contrat.

(b) « Utilisation autorisée » signifie, selon le cas : utilisation sur un seul site Web; utilisation à des fins éditoriales dans les médias imprimés ou numériques; ou utilisation à des fins personnelles, non commerciales.

**2. LICENSE D'UTILISATION :** Sous réserve des modalités de ce contrat, Radon Environmental vous accorde une licence d'utilisation libre de redevances, mondiale, non exclusive, non transférable permettant de se servir de la carte uniquement pour l'utilisation autorisée. Si, de l'avis de Radon Environmental, vous tentez d'agir d'une manière qui contrevient à ce contrat, Radon Environmental a le droit d'immédiatement mettre fin à la licence visée par cet article.

**3. RESTRICTIONS :** Sauf dans la mesure expressément prévue dans le cadre de l'utilisation autorisée, vous ne pouvez faire aucune des choses suivantes :

(a) ajouter quoi que ce soit à la carte, l'altérer, la modifier, l'abrégier ou en manipuler le contenu;

(b) combiner ou compiler la carte ou toute partie de celle-ci avec d'autres éléments ou images;

(c) distribuer ou publier la carte en lien avec toute fin commerciale ou de quelque manière que ce soit, y compris en plaçant la carte sur Internet – sur un site Web, sur un babillard électronique ou sur un serveur FTP – ou en en permettant qu'elle y soit placée, à une fin autre que l'utilisation autorisée;

(d) se servir du nom de Radon Environmental ou de ses entités apparentées à des fins publicitaires ou promotionnelles, ou se servir de la carte d'une façon qui laisse supposer une affiliation avec Radon Environmental, ou l'approbation de Radon Environmental pour tout produit ou service;

(e) dupliquer la carte ou en faire des copies, sauf dans la mesure raisonnablement considérée comme nécessaire à votre utilisation personnelle (non commerciale) ou pour créer une seule copie de sauvegarde de la carte;

(f) vendre, revendre, accorder une sous-licence, attribuer, distribuer, donner, prêter, louer, donner à bail ou transférer quelque partie que ce soit de son droit d'utilisation de la carte ou de copies de celle-ci, ou fournir à d'autres toute portion de la carte, excepté dans le cadre de l'utilisation autorisée.

Vous reconnaissez et convenez qu'il serait difficile de mesurer les dommages-intérêts à Radon Environmental pour toute violation par votre personne de cet article du contrat, ou pour toute utilisation de la carte autre que celles expressément autorisées par ce contrat et que, de ce fait, des dommages-intérêts seraient une compensation inadéquate pour de telles violations. Par conséquent, vous convenez que, advenant toute violation visée par cet article, Radon Environmental aura le droit, nonobstant le paragraphe 9(a), et outre les autres recours dont elle peut disposer, de demander une injonction ou autre ordonnance devant tout tribunal compétent pour empêcher ou limiter toute violation par votre personne, ou toute utilisation non autorisée de la carte, sans avoir à démontrer ou à prouver que de quelconques dommages réels ont été subis.

**4. PROPRIÉTÉ :** Vous reconnaissez et convenez que la Carte, ainsi que tout droit d'auteur, savoir-faire, toute connaissance ou autre propriété intellectuelle, qu'il soit ou non brevetable ou protégé par un droit d'auteur, contenu dans cette Carte ou relatif à celle-ci, est et demeurera la propriété unique et absolue de Radon Environmental et que Radon Environmental est titulaire de tous les droits, titres et intérêts à l'égard de la Carte. Radon Environmental a intérêt à protéger la Carte, et cette Carte est protégée par les lois américaines et canadiennes relatives aux droits d'auteur, et par les autres lois applicables. Aucun droit, titre ou intérêt relatif à toute marque de commerce, marque de service, tout logo ou nom commercial de Radon Environmental ou de ses entités apparentées ne vous est accordé en vertu de ce contrat.

**5. GARANTIE ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** La société Radon Environmental garantit qu'à sa connaissance, elle a le droit de vous octroyer la licence visée par ce contrat.

Sauf disposition énoncée dans la phrase précédente, la Carte vous est fournie « telle quelle » par Radon Environmental, et vous reconnaissez et convenez que Radon Environmental ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, aucune garantie expresse ou implicite de commercialisation, de compatibilité à un usage spécifique, de durabilité ou de correspondance à une description particulière n'est fournie. De plus, vous reconnaissez et convenez que : (i) Radon Environmental fournit la Carte à titre d'illustration du potentiel prédictif des formations géologiques des régions représentées sur la Carte seulement; (ii) on ne doit pas se fonder sur la Carte pour déterminer la concentration réelle de radon dans une zone donnée; (iii) c'est à votre propre risque que vous utilisez la carte et que vous vous fiez à l'information qui y est représentée; et (iv) Radon Environmental ne garantit nullement l'exactitude de l'information représentée sur la Carte.

**6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :** Radon Environmental ne sera en aucun cas responsable, directement ou indirectement, envers vous ou toute autre personne, de tout dommage ou perte causé ou présumé avoir été causé par votre utilisation de l'information représentée sur cette Carte ou découlant du crédit que vous avez accordé à cette information. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, Radon Environmental ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte de revenus ou de profits, de l'interruption d'activités commerciales, ou de dommages particuliers, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs, quelle que soit leur cause et sans égard à la théorie de la responsabilité, résultant de [ou liés à] l'utilisation – ou l'incapacité d'utiliser – les cartes, même si Radon Environmental a été avisée de la possibilité de tels dommages. Vous reconnaissez et convenez que les limitations et exclusions de responsabilité décrites dans ce contrat sont justes et raisonnables dans le contexte commercial, et que ces limitations ont fait partie de ce qui a incité Radon Environmental à conclure le présent contrat.

**7. INDEMNITÉ :** Vous acceptez d'indemniser, de décharger et de dégager de toute responsabilité Radon Environmental, ses administrateurs, ses employés et ses mandataires contre toute responsabilité, perte, tout dommage, toute action, réclamation et tous frais (y compris les frais et honoraires d'avocat encourus en instance comme en appel) en lien avec tout procès, toute réclamation, demande ou poursuite intentés par un tiers ou tout jugement découlant ou résultant du fait que vous ayez fait de la carte une utilisation enfreignant les dispositions de ce contrat, ou lié à une telle utilisation.

**8. DURÉE DE VALIDITÉ :** Ce contrat reste en vigueur jusqu'à sa résiliation. Vous pouvez résilier ce contrat à tout moment en cessant d'utiliser la Carte et en détruisant ou en supprimant toutes les copies de celle-ci (électroniques ou autres). Ce contrat prendra immédiatement fin, après avis de Radon Environmental, si vous ne vous conformez pas à une quelconque disposition de ce contrat. Après la résiliation de ce contrat, les articles 3 (Restrictions), 4 (Propriété), 5 (Garantie et avis de non-responsabilité), 6 (Limitation de responsabilité) et 7 (Indemnité) de ce contrat resteront en vigueur et garderont toute leur portée.

**9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES :**

(a) Ce contrat est régi par les lois de la Colombie-Britannique, au Canada, et doit être interprété conformément à celles-ci. Vous convenez qu'en acceptant les conditions de ce contrat et en utilisant la Carte, vous acceptez de vous en remettre à la compétence exclusive des tribunaux appropriés de la Colombie-Britannique.

(b) Le présent contrat constitue l'intégralité du contrat entre vous et Radon Environmental relatif à la question visée par la présente.

(c) Aucune modification à ce contrat ne sera valide, à moins d'avoir été faite par écrit et signée par un représentant autorisé de Radon Environmental.

(d) Les dispositions de ce contrat sont séparables en ce que si une quelconque disposition du contrat est jugée non valide ou inexécutoire en vertu d'un ensemble de lois, cela n'affecte pas la validité ou la force exécutoire des autres dispositions du contrat.

Contrat

Le fait de vous servir de la Carte indique que vous avez lu les termes du contrat et que vous acceptez d'être lié par ceux-ci, et est expressément subordonné à votre acceptation des modalités qui suivent, sans modification.